

# ***POLITIQUE D'UTILISATION DU LOGO DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA***



**Adoptée le 8 novembre 2011**  
Modifiée le 1<sup>er</sup> mai 2012

## **INTRODUCTION**

Le logo de la MRC constitue sa signature officielle. Si le logo de la MRC peut-être associé à La Matapédia-territoire, il joue toutefois un rôle important dans l'image de la MRC en identifiant l'institution ainsi que ses représentants. Dès lors, il est important que le logo demeure une image suscitant une reconnaissance immédiate de la MRC-institution qui perdure dans le temps.

C'est en 1998 que le logo actuel a été entériné par le Comité administratif de la MRC (résolution CA 132-98). Toutefois, aucune procédure spécifique n'avait été adoptée pour encadrer l'utilisation du logo, tant par les permanents de la MRC que pour le public en général. Au fil du temps, on a donc pu dénoter à certaines reprises des utilisations non autorisées du logo ou qui en ont altéré l'intégrité.

Quant aux normes graphiques, elles ont été standardisées parallèlement à la mise en place du site Internet de la MRC. Un formulaire de demande d'autorisation pour l'utilisation du logo de la MRC a aussi été mis en place. Enfin, l'absence de critères et de procédures d'autorisation constitue un manque important, autant pour les gestionnaires de la MRC que pour les personnes et organismes qui désirent utiliser le logo de la MRC. Ce sont là les problématiques qui nécessitent la mise en place d'une politique d'utilisation du logo de la MRC.

## 1. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- a. Assurer une image forte et distinctive de l'organisation qu'est la MRC de La Matapédia;
- b. Maintenir l'intégrité graphique du logo dans le temps;
- c. Régulariser l'utilisation du logo de la MRC de La Matapédia pour ceux qui en font la demande;
- d. Établir la procédure d'autorisation pour l'utilisation du logo de la MRC.

## 2. SPÉCIFICATIONS GRAPHIQUES

Il existe différentes déclinaisons du logo de la MRC. Certaines sont dédiées à un usage exclusivement interne, c'est-à-dire par le personnel de la MRC. Il s'agit des formats utilisés pour les cartes d'affaires, le papier à lettre, les enveloppes et le logo seul. Le logo avec nom, dans ses différents choix de couleurs, est le seul qui peut être utilisé pour des fins publiques précises et autorisées par la MRC. Ci-après les différentes versions du logo :

### Pour usage interne exclusivement



Carte d'affaires

**MRC de La Matapédia**

123, rue Desbiens, local 501  
Amqui (Québec) G5J 3P9  
Tél.: 418 629-2053  
Télec. : 418 629-3195  
administration@mrcmatapedia.qc.ca



Enveloppe

**MRC de La Matapédia**

123, rue Desbiens, local 501  
Amqui (Québec) G5J 3P9



Logo seul (couleur)



Logo seul (noir et blanc)



Logo seul (ton de gris)

### Pour usage interne et public autorisé



Logo avec nom

**MRC de La Matapédia**



Logo avec nom (noir)

**MRC de La Matapédia**



Logo avec nom (ton de gris)

**MRC de La Matapédia**

### **3. PROCÉDURES D'UTILISATION DU LOGO**

- a. Seule une personne morale peut utiliser le logo de la MRC de La Matapédia. Elle doit obtenir, au préalable, l'autorisation écrite du responsable des communications de la MRC. À cet effet, le demandeur utilise le formulaire de demande d'autorisation du logo de la MRC publié sur son site Internet à l'adresse [www.mrcmatapedia.qc.ca](http://www.mrcmatapedia.qc.ca), dans la section Centre de documentation/Formulaires ;
- b. Les mots « MRC de La Matapédia » font partie intégrante du logo ;
- c. Le logo doit toujours être utilisé dans son intégralité. Aucune de ses parties ne peut être utilisée séparément à des fins décoratives ou autres, à l'exception du drapeau de la MRC, pour lequel seule l'image du logo peut être utilisée ;
- d. Lorsque le logo est reproduit en couleur, les couleurs doivent être utilisées aux mêmes endroits sur le logo ;
- e. Lorsque le logo est reproduit en couleur, les couleurs utilisées doivent être les suivantes  
*Vert : R ; 82, V ; 172, B ; 164*  
*Bleu : R ; 0, V ; 103, B ; 186*
- f. Si cette couleur n'est pas disponible lors de la production de documents imprimés, le logo doit être reproduit entièrement en noir, entièrement en blanc ou en tons de gris ;
- g. Lors de la production de documents audiovisuels, le logo peut également être entièrement transparent ;
- h. Le logo ne doit jamais être redessiné. On ne peut ni le déformer ni y intégrer d'autres éléments ;
- i. Le logo peut être réduit ou agrandi, mais il doit toujours conserver ses proportions actuelles (ne pas étirer le logo en largeur ou en hauteur). Aussi, il ne peut être réduit jusqu'à rendre illisibles les mots « MRC de La Matapédia » ;
- j. En ce qui concerne l'utilisation informatique du logo, elle doit respecter les mêmes règles ;
- k. La position des éléments du logo l'un par rapport à l'autre doit être respectée.

### **4. UTILISATION À L'INTERNE**

Le personnel doit respecter tous les critères d'utilisation mentionnés précédemment. De plus, il leur appartient de faire respecter la présente politique.

### **5. UTILISATION PAR LES PERSONNES MORALES**

Les personnes morales qui souhaitent utiliser le logo de la MRC doivent au préalable et tel qu'indiqué ci-haut, obtenir l'autorisation du responsable des communications à la MRC.

### **6. FINS PARTISANES**

Nul ne peut utiliser le logo de la MRC pour des fins partisans de nature politique ou religieuse.

## **CONCLUSION**

Une organisation telle que la MRC de La Matapédia se doit d'être respectueuse de son image et de sa signature. Ainsi, son logo doit soutenir une image solide, cohérente et homogène, facilement reconnaissable par ses membres et le public. En ce sens, le respect collectif des conditions d'utilisation du logo est un moyen de renforcer la crédibilité de la MRC. Il importe donc que tous s'emploient à appliquer soigneusement les consignes énoncées quant à l'utilisation de l'identité visuelle de la MRC. La MRC se réserve le droit de refuser l'utilisation de son logo si elle juge cette demande non recevable pour toute raison d'éthique et d'image.